

Gland, le 14 octobre 2016

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 13 octobre 2016**

Présidence : M. Christian Gander

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 3 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

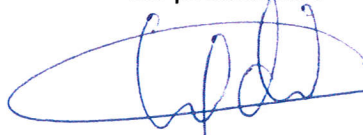
- I. d'accorder l'autorisation générale de plaider à la Municipalité pour la législature 2016-2021.

"Conformément aux articles 110 et ss. LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

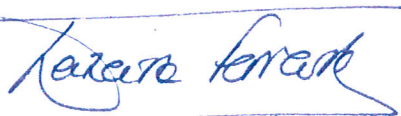
Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :


Christian GANDER



La secrétaire :


Karine TEIXEIRA FERREIRA